



Vous Informez

266, rue Principale, Audet (QC) G0Y 1A0

T 819 583 1596 / F 819 583 5938

munaudet@axion.ca / www.munaudet.qc.ca

BULLETIN MUNICIPAL

JUIN 2021

Cellulaire à la mairie: 819-582-0889 Courriel : mairie@munaudet.qc.ca

INFO-CONSEIL

Les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

Lors de la séance du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 6 avril 2021, les élus ont notamment :

Présentation :

Dépôt et accepter le rapport financier de la Municipalité de Audet pour l'année se terminant le 31 décembre 2020. Le rapport financier ainsi que le Sommaire de l'information financière consolidée, qui est habituellement remis aux participants lors de la séance de conseil public, sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité dans l'onglet « Vie municipale », option « Finance et taxation ».

Administration générale :

Autoriser les travaux afin de repeindre les murs du bureau municipal.

Autoriser le paiement des subventions pour l'année 2021 pour un montant de cinq cents dollars (500,00\$) pour chacun des organismes municipaux qui suit :

- Club de l'âge d'Or
- Chevalier de Colomb
- Cercle des fermières
- Club de soccer d'Audet.

INFO-CONSEIL

Sécurité publique :

Autoriser l'adhésion annuelle pour un accès sécurisé au serveur de la MRC, et ce, afin de permettre d'avoir accès et d'utiliser le logiciel Sécurité – Première Ligne au coût de 500\$ partagé avec la Municipalité de Lac-Drolet.

Accepter l'offre de service de Chubb incendie et sécurité Canada inc. afin de relier le système d'alarme et le système d'extinction automatique de la hotte à la salle municipale à une centrale d'alarme.

Accepter la soumission de Chubb pour ajouter un module afin de superviser la hotte de la cuisine à la salle municipale.

Permettre l'utilisation du feu vert clignotant par le service de sécurité d'incendie de la Municipalité de Audet lors des interventions d'urgence, et ce, conditionnel à ce que les pompiers de notre service fournissent une copie du certificat d'autorisation émis par la SAAQ.

Réseau routier :

Donner le contrat de balayage des rues pour l'année 2021 au fournisseur qui sera le premier à venir faire les travaux de balayage des rues dans la Municipalité, entre Les entreprises SC Classique et le fournisseur ayant obtenu le contrat du Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux de balayage des routes numérotées de notre secteur.

Accepter l'offre de service de Débroussaillage Adam Vachon pour les travaux de débroussaillage des fossés et accepter l'offre de service du travailleur autonome, Monsieur Gérard Bilodeau pour les travaux de fauchage.

Autoriser la vidange des regards pour l'année 2021 de la Municipalité par RSR Environnement.

Mandater la firme d'ingénieur exp pour l'accompagner dans le projet de travaux de drainage et de rechargement granulaire sur le chemin Grenier présenté dans le cadre de la demande d'aide financière du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

INFO-CONSEIL

Accepter l'offre de service professionnelle de la firme d'ingénieur exp afin de compléter les documents nécessaires dans le cadre d'un projet de remplacement de trois ponceaux sur le territoire de la municipalité pour l'année 2022.

Autoriser que le travail de désherbage et de ménage printanier du parc municipal ainsi que les aménagements paysagers soit fait par Madame Jaëlle Beaulieu pour un montant de 750\$.

Embaucher Madame Nathalie Nadeau à titre de brigadière scolaire permanente.

Hygiène du milieu :

Accepter l'entente pour le renouvellement du service de récupération des matériaux secs avec SLM Récupération effective du 1^{er} mai au 31 décembre 2021.

Autoriser l'achat d'équipements pour la station de chloration du fournisseur Veolia.

Aménagement, urbanisme et développement :

Accepter les demandes prévues pour le projet de la Route des Sommets qui suivent :

- Fournir de l'aide afin d'installer les panneaux au cours de l'été 2021 ;
- Prévoir l'installation de pieux pour une relocalisation des panneaux municipaux, en lien avec la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic (RICEMM) au parc de l'O.T.J. afin de profiter des 2 côtés du panneau ;
- Prévoir une dalle de béton pour ancrer le banc au parc tout en assurant de l'orientation pour optimiser l'observation d'étoiles.

Loisirs et culture :

Accepter de conclure une entente de service afin de permettre à ce que les enfants d'Audet puissent être inscrit au Service d'animation estivale de la Municipalité de Lac-Drolet.

Autoriser l'adhésion pour devenir membre actif du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) pour l'année 2021-2022 pour un montant de 70,00 \$ et désigner la

INFO-CONSEIL

présidente du comité de l'O.T.J., Madame Stéfanny Hallé et le conseiller, Monsieur Benoit Quirion, comme représentants pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer leur droit de parole et de vote.

Lors de la séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de Audet tenue le 12 avril 2021, les élus ont notamment :

Aménagement, urbanisme et développement :

Accepter de poursuivre les démarches pour le projet d'aménagement au terrain de l'O.T.J., et ce, selon l'option B de l'évaluation préliminaire en date du 8 avril préparée par la firme d'ingénieur exp.

HYGIÈNE DU MILIEU

SERVICE DE TRI DES MATÉRIAUX SECS

La Municipalité de Audet a renouvelé l'entente avec SLM Récupération afin d'offrir un service de tri des matériaux secs aux résidents d'Audet qui paient une taxe municipale « **Ordures ménagères** ».



Procédures

- Le citoyen doit se rendre par ses propres moyens à nos installations du **9109, route 204 à Frontenac** et ce, aux heures d'ouvertures, soit du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h.
- Le client doit se présenter sur la balance à l'entrée et à la sortie.
- Il doit fournir une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire ou autres).
- Les entrepreneurs qui se présentent aux installations avec les rebuts d'un citoyen doivent **OBLIGATOIREMENT** avoir en leur possession le permis de construction valide du citoyen.

HYGIÈNE DU MILIEU

- Le déchargement est effectué par le citoyen. Par contre, s'il demande un déchargement à la rétro caveuse, ce sera à ses propres frais.
- Chaque semaine, une facture sera envoyée à votre municipalité avec les détails de tous les résidents qui auront utilisé le service.
- Nos tarifs pour les matériaux secs mélangés pour l'année 2021 sont de **92\$** la tonne métrique.
- L'entente pour 2021 sera effective du **1^{er} mai** au **31 décembre 2021**. Pour chaque transaction, un minimum de 550 lb (0,25 t. m.) sera facturé.

Un tonnage **maximum de 4.00 tonnes métriques annuellement** est accordé pour chaque résidence de la municipalité.

Liste des matériaux acceptés :

Matériaux de construction, rénovation, démolition	Branches et feuilles
Bois	Métaux ferreux et non ferreux
Bardeau d'asphalte	Béton, asphalte, brique
Encombrants (ex: matelas, mobiliers divers, tapis...)	Pneus et caoutchouc (ex: Souliers, bottes...)
Tissus et textiles	Carton et papier contaminé
Plastiques divers (agricoles et acéricoles)	Fenêtre et vitre

***Si vous avez d'autres produits qui n'apparaissent pas sur cette liste, appelez-nous. Il nous fera plaisir de vous renseigner.**

1-819-583-3831, poste 105

Source : SLM Récupération

HYGIÈNE DU MILIEU

POUR SE RAPPELER CE QUI VA DANS LE BAC BRUN

Un truc facile, rappelez-vous de ces trois règles simples :

3 règles simples :

Ça se mange

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

C'est en papier ou en carton

(propre ou souillé, non ciré)

C'est un résidu de jardin

(sauf les branches)

Alors ça va dans le bac brun! Ce n'est pas plus compliqué que ça.

Allez-y progressivement: débutez avec les matières plus faciles et ajoutez peu à peu de nouveaux défis. Par exemple, commencez avec les épluchures de fruits et légumes et graduellement, ajoutez les restes de table, les viandes et les autres produits animaliers, puis les cartons souillés, etc.

Source : RECYC-QUÉBEC

ENVIRONNEMENT

⚠ COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ⚠

On accumule beaucoup d'objets, mais quels objets peuvent se diriger vers la poubelle? Quels objets ne peuvent pas, puisqu'ils appartiennent à la famille des résidus domestiques dangereux? 🗑️ Pour vous éclairer, voici une liste de produits acceptés lors de la Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD):

🚗 Garage : peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégèle-serrure, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

🍷 Cuisine : acides divers, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

ENVIRONNEMENT

🚽 Salle de bain : alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

🔧 Atelier : colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, scellant, teinture, protecteur (cuir, suède, vinyle), etc.

📱 Autres produits : Piles, allume-feu solide et liquide, bonbonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes, fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex: cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

À NOTER: Depuis l'an dernier, il y a eu un changement de méthode de collecte, aucun sac n'est fourni! 🚫

Des questions? Retrouvez la liste complète des RDD ainsi que la procédure à suivre pour la collecte au : www.mrcgranit.qc.ca 🖱️

Source : MRC du Granit



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) - PORTE-À-PORTE -

▶ 15 juin et 17 juin 2021 ◀

Audet

SÉCURITÉ PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS DE FEU

Quiconque veut obtenir un permis pour un feu doit produire, au moins 48 heures d'avance, à la Municipalité, l'adresse exacte où le feu sera allumé ainsi que la date et l'heure et avoir rempli le formulaire nécessaire à l'émission du permis. Alors, avant d'allumer, pensez à contacter :

- M. Éric Bégin au: 819-583-5247
- Mme Véronique L'Heureux au 819-582-0595 ou par courriel : veroniqueheureux@icloud.com
- Site internet de la Municipalité de Audet : www.munaudet.qc.ca

Note : Remplir le formulaire crée une ouverture de dossier et ne constitue en aucun temps ni une demande complète ni une autorisation de brûler. Un fonctionnaire désigné communiquera avec vous afin de vous informer des documents nécessaires à l'obtention de votre permis de brûlage. La période d'analyse commence lorsque tous les documents exigés sont déposés. Il n'y a aucun frais pour l'obtention d'un permis de brûlage.



INFORMATIONS SUR LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ EN CAS D'ÉVACUATION

Gestes à poser avant l'évacuation :

- Fermer les portes et les fenêtres;
- Débrancher les appareils électriques et les électroménagers (cafetière, radio, téléviseur, laveuse, sècheuse, etc.);
- Laisser les lumières extérieures allumées;
- Mettre en laisse les animaux domestiques ou dans leur cage de transport;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Apporter une trousse d'urgence qui contient les principaux objets personnels (selon le temps disponible):
 - vêtements pour quelques jours;
 - articles d'hygiène;-médicaments et ordonnances;
 - lait et couches pour bébés;
 - portefeuille et cartes (assurance-maladie, cartes de crédit, permis de conduire);
 - documents importants et principaux numéros de téléphone (contrats d'assurance);
 - jeux pour les enfants;
 - couvertures et oreillers.

Gestes à poser au moment de l'évacuation :

- Suivre les directives transmises par les autorités;
- S'inscrire aux endroits indiqués;
- Faire connaître l'endroit où l'on peut vous joindre;
- Se rendre aux endroits prévus pour obtenir de l'information;
- Rester à l'écoute des médias.

Gestes à éviter

- Ne pas perdre de temps à téléphoner;
- Ne pas faire de valise, sauf si le temps le permet;
- Ne pas retourner à votre domicile sans autorisation formelle

Source :

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/securite_civile/soutien_partenaires/municipale-sinistres/consignes_securite_generales_evacuation.pdf

SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance

Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux.

Clôturez adéquatement votre piscine

La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade. Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise principalement à contrôler l'accès aux piscines résidentielles. Il s'agit d'un élément déterminant pour prévenir les risques de noyade plus particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans.

Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.

Équipez-vous en gilets de sauvetage

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, comme les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Attention, ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents!

Reconnaissez les signes de noyade

Apprenez les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire

Établissez des règles pour votre piscine

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeurs si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les portes sont bien fermées et verrouillées en quittant la piscine.

PAGE DES CITOYENS

RECHERCHE TERRAIN 10 ACRES OU PLUS

Bonjour,

Nous sommes un jeune couple motivé et amoureux de la nature qui cherchons à nous procurer un terrain d'environ 10 acres ou plus dans la Municipalité de Audet ou dans les environs. Si vous avez une parcelle ou connaissez quelqu'un d'ici qui serait potentiellement intéressé à vendre leur terrain ou une partie du leur, veuillez svp nous contacter au 514-779-2353. Idéalement, avec une entrée (ou chemin d'accès) et des sections avec et sans arbres.



Au bonheur de vous parler!

Alyssa et Sorin

REMERCIEMENT

Merci

· BEAUCOUP ·

Le comité organisateur de la fête de Noël, soit les Chevaliers de Colomb d'Audet, tient à remercier et souligner le travail exceptionnel de Mme Monica Bégin et Mme Jackie Couture qui ont permis de faire de cet événement, un moment mémorable pour les enfants de notre municipalité.

Les Chevaliers de Colomb d'Audet sont à la recherche de bénévoles motivés, prêts à s'impliquer pour permettre la continuité de cette activité pour nos enfants.

Les personnes intéressées sont priées de laisser leurs coordonnées à la Municipalité de Audet (par téléphone au 819-583-1596 ou par courriel à munaudet@axion.ca). Vos coordonnées seront transmises à la personne responsable.



MÉLI-MÉLO



Jeudi 24 juin 2021



LE COMPOST ARRIVE BIENTÔT!

Du compost sera bientôt disponible gratuitement près de la caserne d'incendie pour les citoyens d'Audet.

IMPORTANT, ce compost doit uniquement être utilisé pour vos fleurs.

Servez-vous!

RAPPEL

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LA MUNICIPALITÉ DE AUDET: DU 31 MAI AU 7 JUIN 2021

La collecte des boues se fera sur les chemins suivants : route 204, chemin du Lac-Drolet, chemin du Barrage, route Bélanger, chemin Lachance et rue Principale.



DATE DE TOMBÉE du bulletin municipal
« Municipalité de Audet, vous informe »
pour le mois de juillet/août: 18 juin 2021